



Perspectives éducatives : entre autonomie et normalisation

Par Annick Faniel

Difficultés d'être parent(s) aujourd'hui

La venue au monde d'un enfant dans une famille engendre inévitablement diverses questions, qu'elles soient relatives à son éducation ou à sa socialisation. Elle implique également le fait de devenir parent et questionne dès lors l'exercice de la parentalité (entendue comme la « fonction d'être parent »). Qu'est-ce qui est bien pour mon enfant ? Quel est mon rôle en tant que parent ? Diverses études mettent en évidence qu'être parent ne semble plus aller de soi. L'exercice de la parentalité est de plus en plus complexe et est l'objet d'autant d'interrogations, d'hésitations et de doutes.

Dans ce contexte, il nous apparaît intéressant d'aborder la question des perspectives éducatives et des positions parentales. Une recherche rapide sur internet nous permet de voir une série de conseils divers allant de l'importance du comportement autoritaire à celle de l'absence quasi totale de limites. Face à toutes ces recommandations, les parents peuvent se sentir démunis¹ et des conflits peuvent surgir entre eux. Cette position conflictuelle s'inscrit dans l'évolution de la parentalité contemporaine.

La parentalité : entre hier et aujourd'hui...

Rappelons que la parentalité « *qualifie le lien entre un adulte, homme ou femme, et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle ce lien s'établit, dans le but d'assurer le soin, le développement, l'éducation, le bien-être de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) au-delà du statut juridique de l'autorité parentale* »².

¹ Une de nos analyses antérieures relate les difficultés de la parentalité : « *La complexité de la fonction parentale et les actions de soutien mises en place* », par Annick Faniel, CERE, 2013 :

http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/10_Fonction_parentale.pdf (dernière consultation le 7 avril 2016).

² Définition extraite du document suivant : « *La parentalité dans tous ses états* », par J. Costa-lascoux, p.1 : <http://www.hauteloire.fr/sites/cg43/IMG/pdf/j.costa-lascoux-la-parentalite-dans-tous-ses-etats.pdf> (dernière consultation le 7 avril 2016).

Transformations du modèle familial et paternité affective

Autrefois la parentalité se développait à travers un schéma de famille traditionnelle, offrant un cadre précis et des rôles souvent déterminés : la maman à la maison, s'occupant et éduquant les enfants du foyer, porteuse d'affection tout en préservant la vie intime et familiale ; le père, quant à lui, étant alors synonyme d'autorité, gardien de l'ordre social, assurant un lien avec l'extérieur. Il endosse généralement les rôles de stimulateur, de séparateur et d'autorité auprès de l'enfant.

A partir des années 1970, ce modèle familial va connaître de nombreux changements, tant sociaux, que technologiques, culturels ou politiques, qui vont voir émerger une nouvelle conception de la famille et de l'éducation. Le développement de l'individualisation, une autre représentation de la famille, de plus en plus souvent perçue comme un « idéal de bonheur et d'épanouissement personnel »³, la diversité des schémas familiaux (familles monoparentales, recomposées, homoparentales,...), conjuguée à une biactivité professionnelle⁴ de plus en plus répandue, sont autant de transformations qui engendrent une redistribution des tâches éducatives dans la famille, parallèlement à la reconnaissance d'une nouvelle paternité affective. Désormais attelé à prendre les rennes de l'éducation dans son quotidien, notamment quand l'autre parent travaille à l'extérieur ou lorsqu'il y a séparation conjugale, le père est amené à réinvestir le foyer familial, y apportant ses valeurs et ses choix éducatifs dans le quotidien de l'enfant. « *Les nouvelles pratiques de « paternage » et de renégociation des places parentales à l'intérieur du couple mettent en avant la nouvelle position paternelle, plus proche de l'enfant* »⁵. Plus généralement, les évolutions sociales mettent en évidence la relativité des rôles de sexe.

Informations et transmission de savoirs : génération des possibles

Parallèlement aux transformations socio-économiques et familiales s'ajoute la difficulté relative aux références éducatives et à la transmission des savoirs parentaux. Le sociologue allemand Schultheis met en évidence une transition des référentiels en matière de savoirs légitimes. « *Selon lui, elle marque le passage des « folk models » - reposant sur un savoir légitimé comme « traditionnel » - à celui des « expert models » - reposant sur un savoir légitimé comme « scientifique ».* Ces transformations dans la transmission des savoirs parentaux marquent l'autonomie des parents actuels par rapport aux références traditionnelles intangibles. Les parents peuvent dès lors chercher à l'extérieur de la famille ce qui était traditionnellement transmis en son sein. Mais l'environnement social et normatif ne semble pas fournir la sécurité attendue par les parents. La multiplicité des références les entraîne dans un tiraillement entre des injonctions diverses, si pas contradictoires. Le parent, plongé dans l'embarras du choix, peut se retrouver encore plus désespéré »⁶.

³ Pour un approfondissement sur le sujet, voir l'étude du CERE 2015 : « *Un état de confiance sociale – Les allocations familiales dans un nouveau type d'Etat-providence, en Wallonie et à Bruxelles* », par Alain Dubois et Annick Faniel : <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article306> (dernière consultation le 7 avril 2016).

⁴ Couples dont chacun des membres exerce une activité professionnelle.

⁵ In « *La parenté en question(s) : Les mésaventures du père des années cinquante à aujourd'hui* », par Gérard Neyrand, Editions Sciences Humaines, 2013, p.83.

⁶ « *L'évolution contemporaine de la parentalité* », Recherche conjointe commanditée par la Politique Scientifique Fédérale, effectuée par David Laloy & al., p.12 : <http://observatoire-sidasexualites.be/wp-content/uploads/publications-et-documents/2005-NUPASynthese-FR.pdf> (dernière consultation le 7 avril 2016).

Positions parentales en question

Un renforcement de l'autonomie parentale et de l'égalité éducative

Les changements survenus dans le domaine de la parentalité précédemment cités ont engendré une nouvelle conception des rôles parentaux qui s'appuie sur le processus d'égalisation des sexes, créant ainsi « *une volonté sociale et politique de dépasser les représentations sociales antérieures opposant les places des pères et des mères dans la socialisation de leurs enfants pour en construire de nouvelles correspondant mieux au sens des mutations en cours.* »⁷.

D'une part, notons que ces changements renforcent l'autonomie parentale et le choix individuel en matière d'éducation. Ils peuvent également favoriser la recherche de savoirs et l'ouverture des possibles, que ce soit en matière d'éducation au sens large ou dans le domaine de la santé par exemple.

Cependant, d'autre part, ces transitions engendrent également une décontenance manifeste des parents lorsque ceux-ci se retrouvent à devoir effectuer des choix éducatifs, elles révèlent en effet toute la difficulté possible qu'ont les parents à négocier, voire à former un socle commun. Dès lors qu'ils sont deux au sein d'un ménage, les parents sont confrontés aux pratiques éducatives « de l'autre », qui peuvent présenter des différences, voire des oppositions. Les divergences éducatives peuvent générer des craintes, des incertitudes ou des divisions au sein d'un foyer. Peut s'en suivre un manque de confiance dans la façon d'éduquer de l'autre parent.

« *Avec toi, elle a tout ce qu'elle veut* » ; « *Si tu continues comme ça, à ne jamais lui dire « non », tu vas en faire un enfant capricieux, infernal, un enfant roi* » (témoignages de parents).

Ces choix renvoient aux valeurs de chacun, également aux convictions et aux histoires personnelles. Ainsi par exemple, certains parents ont-ils des souhaits divergents en ce qui concerne la santé de leur enfant (médecine traditionnelle/médecine douce par exemple), ou encore sur le type d'enseignement à suivre (enseignement traditionnel/enseignement à pédagogie active par exemple). Des différences peuvent également se marquer en ce qui concerne le cadre éducatif à donner à l'enfant : l'un valorise les limites alors que l'autre n'y voit pas d'importance pour l'évolution de l'enfant, voire s'y oppose. Qui tranche ? Qui décide ? Ces situations peuvent générer des conflits.

Par ailleurs, ces difficultés ne sont-elles pas susceptibles d'engendrer des zones d'incertitudes, voire de malaise pour l'enfant qui y est confronté ? Ne peuvent-elles pas également influencer sur les liens de confiance entre les membres d'une famille, avec pour conséquences un cadre éducatif délicat, voire une perte de repères au sein de la famille ?

Soutien à la parentalité et représentations normatives

Dans ce contexte de fragilisation parentale que ces transformations génèrent, deux mouvements vont émerger conjointement, dès les années 2000, avec un regard sur ce que doivent être les parents qui reste assez contradictoire :

⁷ Gérard Neyrand : « *Soutien à la parentalité et contrôle social* », Yapaka.be, 2013, p. 35 : http://www.brudoc.be/opac_css/doc_num.php?explnum_id=808 (dernière consultation le 7 avril 2016).

- la montée du soutien à la parentalité, d'une part, pour tenter de remédier aux problèmes rencontrés par les parents dans l'éducation de leur(s) enfant(s). Le soutien à la parentalité désigne « *toute forme d'aide ou d'intervention, émanant des pouvoirs publics et des associations mandatées, visant à accompagner/aider les parents à éduquer leurs enfants et à subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, scolaires, culturels, sociaux et sanitaires* »⁸. La parution du référentiel de soutien à la parentalité de 2012, intitulé « *Pour un accompagnement réfléchi des familles* »⁹ est un des exemples d'opérations menées en la matière sur notre territoire. Ainsi que le souligne Gérard Neyrand, sociologue¹⁰, « *Cet exhaussement de la parentalité et de la petite enfance actualise la reconfiguration des relations privées en cours, et de ce fait a suscité de multiples interrogations* ». Selon lui, ce soutien officiel et institutionnel à la parentalité « *met en évidence le renouveau d'une morale sociale de l'enfance* »¹¹.
- La montée de la sur-responsabilisation des parents d'autre part, « *avec le développement du discours sécuritaire et l'injonction faite à ces derniers considérés comme fautifs d'une « carence éducative »* »¹².

Ainsi que le précise le sociologue Gérard Neyrand, ces mouvements s'appuient souvent sur des représentations normatives sexuées, rappelant les positions parentales de la famille traditionnelle, pour conseiller ou guider les parents désemparés. Les parents sont face à une institution de la parentalité ambiguë, puisqu'elle participe à la fois d'une réorganisation du fait parental et de la place des parents mais aussi d'un renforcement assez normatif de ces places. Cela porte notamment à conséquence sur la fonction paternelle qui souffre d'un manque d'élaboration de sa nouvelle place. En effet, ces mouvements tendent à figer les fonctions paternelle et maternelle : « *la mère et le père apparaissent alors premiers par rapport aux fonctions qu'ils servent et la différence des sexes est essentialisée. Le biologique demeure prépondérant et la culture lui est annexée* »¹³.

A contrario, « *si les fonctions deviennent premières et sont définies indépendamment de la nature de ceux qui les remplissent, la mère et le père ne sont plus annexés à leurs fonctions et peuvent légitimement investir des domaines que leur déniait la tradition, à l'image de ce qui se passe dans les jeunes couples* »¹⁴.

En conclusion

Cette analyse met en lumière des changements importants en ce qui concerne les conceptions des places parentales. En l'espace de septante ans, l'évolution de la société, la diversification et la complexification des situations familiales et parentales ont engendré une

⁸ Définition extraite du document « *Parentalité et soutien à la parentalité* », p.21 :

http://www.fnars.org/images/stories/3_les_publics/enfance_famille/2%20parentalite%20_et%20_soutien%20_a%20_la%20_parentalite.pdf (dernière consultation le 7 avril 2016).

⁹ « *Pour un accompagnement réfléchi des familles. Un soutien à la parentalité* », par l'ONE (Office de la naissance et de l'enfance), la DGAJ (Direction générale de l'aide à la jeunesse) et le DGDE (Délégué général aux droits de l'enfant), décembre 2012 :

http://www.one.be/uploads/tx_ttproducts/datasheet/Referentiel_soutien_a_la_parentalite_ONE.pdf

¹⁰ Gérard Neyrand, sociologue : <http://www.gerardneyrand.fr/> (dernière consultation le 7 avril 2016).

¹¹ Gérard Neyrand : « *L'évolution des savoirs sur la parentalité* », Temps d'arrêt, Yapaka, septembre 2016.

¹² « *La parenté en question(s)* », article de Gérard Neyrand, op cit., p. 83.

¹³ Gérard de Neyrand : « *L'évolution des savoirs sur la parentalité* », op cit., p. 55.

¹⁴ Ibidem.

nécessaire redéfinition des positions parentales, favorisant la relativité des rôles de sexe et le renforcement d'une paternité affective. Ces évolutions sociales offrent une certaine autonomie éducative pouvant parfois générer des incertitudes, voire une angoisse éducative des parents. Notamment isolés par la nucléarisation de la famille, inquiets par l'accueil d'un enfant qui est souvent le premier, les parents cherchent des réponses à leurs questionnements multiples. En vue d'y répondre, de nombreux services de soutien à la parentalité ont été créés. La littérature vulgarisée en matière d'éducation semble également « *influer le plus sur le positionnement des parents et des éducateurs* »¹⁵ souligne Gérard Neyrand.

Cependant, ces propositions ont parfois tendance à sur-responsabiliser et culpabiliser les parents, mais aussi à s'appuyer sur des représentations normatives sexuées, contribuant à renforcer les rôles de père et de mère, avec le risque de se référer à un modèle traditionnel de la famille, ne correspondant plus aux réalités et besoins des parents actuels. Dès lors nous apparaît-il intéressant de rappeler l'importance de proposer et développer des services au carrefour des transformations familiales et des évolutions contemporaines des modèles sociaux, tenant compte du modèle démocratique de la famille (devenu le modèle de référence dans les sociétés occidentales, qui prône l'égalité entre les parents tout en valorisant la paternité affective), en évitant, par conséquent, tout risque de stigmatisation et en répondant de manière concrète aux nouveaux besoins exprimés ou ressentis par les parents.

Annick Faniel

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



¹⁵ Ibidem.